



SELARL VIGNY & GABORIAU

PROCES-VERBAL DE CONSTAT



SELARL VIGNY & GABORIAU
Commissaires de Justice associés
8 Rue Albert 1er – 2^{ème} étage
BP 1424
45004 ORLEANS CEDEX

Tel: 02 38 53 43 71
Fax: 02 38 62 62 29

Site internet : www.huissiers-orleans.com
Email : vigny-gaboriau@commissaire-justice.fr

Etude spécialisée dans les
constats avec **drones** et dotée
d'un agrément **DGAC**



**PROCES VERBAL DE CONSTAT
D'affichage d'enquête publique
1^{er} passage sur site**

**L'AN DEUX-MILLE-VINGT CINQ
ET LE QUATORZE FEVRIER**

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE JUSTICE**

**Première
Expédition**

À LA DEMANDE D'ORLEANS METROPOLE, dont le siège social est situé à Orleans Loiret, espace Saint-Marc, 5, place du 6 juin 1944, représentée par son Président en exercice y domicilié de droit audit siège en cette qualité.

Préalablement la requérante m'a fait exposer par Monsieur MOIREAU Théo, chargé de missions architecte au service projets urbains, à la direction de la planification, de l'aménagement urbain et de l'habitat, que par arrêté préfectoral en date du 10.02.2025 est prescrit une enquête publique sur le projet de la requalification des mails d'orléans qui se déroulera du lundi 3 mars 2025 à 9h au jeudi 10 avril 2025 à 17h inclus

Références
C37273:

Que l'affichage, doit être mis en place 15 jours avant l'ouverture de l'enquête de sorte que pour sauvegarder les droits de la requérant dans l'avenir, Monsieur MOIREAU Théo m'a requise de me rendre sur place, de la place halmagrand jusqu'à la Loire, de part et d'autre des boulevards du mail, pour dresser un procès-verbal de Constat relatant les affichages de l'avis d'enquête publique répartis sur le tracé, aux points de grand passage

Je, soussignée, Isabelle VIGNY, Commissaire de Justice associée, membre de la SELARL VIGNY & GABORIAU, Titulaire d'un Office de Commissaires de Justice près le Tribunal Judiciaire d'ORLEANS, dont le siège social est situé à ORLEANS (Loiret), 8 Rue Albert Ier.

Me suis rendue ce jour, sur le boulevard longeant le mail à l'intersection du boulevard avec l'avenue de paris pour dresser un procès-verbal de constat relatant que les affichages sont en place, visibles et lisibles du public

CONSTATATIONS

1. Intersection Bld de verdun/Avenue de Paris à orleans

Aux abords de l'entrée du commerce portant le numéro 1 de l'avenue de Paris, sur le trottoir, à l'intersection avec le boulevard de Verdun est positionné un bloc support dont le poids ne permet pas de le bouger, duquel ressortent deux poteaux verticaux sur lesquels sont boulonnées dos à dos, pour être vues de part et d'autre, deux affiches de format A2 contreplaquées inaltérables aux intempéries, de couleur jaune reproduisant l'avis d'enquête public relatif à la requalification des mails

L'affiche est à environ 100 cm du niveau du sol

Les mentions de ces affiches, identiques l'une à l'autre, sont identiques en tous points à l'affiche qui m'a préalablement été confiée, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage des photographies ci-dessous, qui représentent l'affichage





PRÉFÈTE DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant :

- la demande de permis d'aménager au titre de l'article R.421-21 du Code de l'urbanisme relative au projet de requalification des mails d'Orléans incluant la construction du parking souterrain Jean Jaurès ;
- la demande d'autorisation environnementale du projet au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement, comprenant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, d'autorisation d'assainissement d'ouvrages d'alignement.

Projet présenté par Orléans Métropole, pour **la requalification des Mails d'Orléans**

Par arrêté préfectoral du 10 février 2025, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite :

du lundi 3 mars 2025 à 9h00 au jeudi 10 avril 2025 à 17h00 inclus.

« Tribunal administratif d'Orléans » désigne une commission d'enquête composée comme suit :

- M. Christian BRUYER, président, et M. Michel BADAREL et M. Daniel MELCIEY, en qualité de membres titulaires, M. Sébastien BOUILLON, à titre désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. En cas d'empêchement de M. Christian BRUYER, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Michel BADAREL, premier membre titulaire de la commission d'enquête.

Le siège de l'enquête publique est situé au mairie d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact est consultable :

- sur support papier et sur un poste informatique dans les mairies de la métropole identifiées ci-dessous, et au Service Taxe Environnement et Forêt de la Direction Départementale des Territoires de Loiret, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur le site internet de la préfecture du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/publicite/consultation-publique-et-consultation-du-petit-public/consultation-en-cours-et-venir> ;
- sur le site internet d'Orléans Métropole : <https://www.orleans-metropole.fr/mails> ;

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet, parafichés par la commission d'enquête et déposés dans les différents mairies de la métropole identifiées ci-dessous ;
- par courrier postal, à l'attention de M. le président de la commission d'enquête / projet de requalification des mails, adressées à « Mairie d'Orléans, 1 place de l'Église 45 000 Orléans » afin qu'elles soient annexées au rapport d'enquête déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : delibere@secretaire-publique.loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête « Requalification des mails d'Orléans ».

Afin de recevoir les observations du public, la commission d'enquête présidée par M. Christian BRUYER, siège aux jours et heures suivants :

Mairie	DATES	HEURES DE PERMANENCE
Boigny-sur-Loire	Lundi 24 mars 2025	9h00 à 17h00
Bou	Mardi 25 mars 2025	9h00 à 17h00
Chenouillet	Vendredi 28 mars 2025	14h00 à 17h00
La Chapelle Saint-Martin	Lundi 17 mars 2025	14h00 à 17h00
Chécy	Jeudi 27 mars 2025	9h30 à 12h30
Combleux	Jeudi 27 mars 2025	14h00 à 17h00
Fleur-les-Aubains	Jeudi 27 mars 2025	14h00 à 17h00
Rôle Urbain, 64 C, rue des forêts	Jeudi 27 mars 2025	14h00 à 17h00
Igny	Vendredi 7 mars 2025	9h00 à 12h00
Amboise, 18 rue des Couvres	Mardi 12 mars 2025	14h00 à 17h00
Mandé	Vendredi 14 mars 2025	9h00 à 12h00
Margny-sur-Loire	Mardi 12 mars 2025	9h00 à 12h00
Orléans	Mardi 12 mars 2025	9h00 à 12h00
Orléans, 1 place de l'Église	Jeudi 10 avril 2025	14h00 à 17h00
Orléans, 15 rue Charles de Gaulle	Jeudi 10 avril 2025	9h00 à 12h00
Orléans, 91 rue du Faubourg de la Chapelle	Samedi 25 mars 2025	9h00 à 12h00
Orléans	Vendredi 7 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Cyr-en-Val	Lundi 10 mars 2025	9h00 à 17h00
Saint-Denis-en-Val	Mardi 12 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Hippolyte-Victrien	Mardi 12 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-de-Braye	Lundi 24 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-de-Braye	Mardi 12 mars 2025	14h00 à 17h00
Direction de l'Équipement, 17 rue Croix-Bouche	Mardi 12 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-de-Braye	Mardi 12 mars 2025	9h00 à 12h00
Saint-Pierre-Saint-Martin	Lundi 10 mars 2025	9h00 à 12h00
Saran	Mardi 12 mars 2025	9h00 à 12h00
Semur	Jeudi 10 mars 2025	9h00 à 12h00
Semur	Jeudi 10 mars 2025	9h00 à 12h00

Dislocation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, au service du public, en mairie d'Orléans et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr

A l'issue de la procédure réglementaire :

- le préfet du Loiret statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale ;
- le Maire d'Orléans statuera par arrêté sur la demande de permis d'aménager.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Orléans Métropole au 02 38 70 21 30

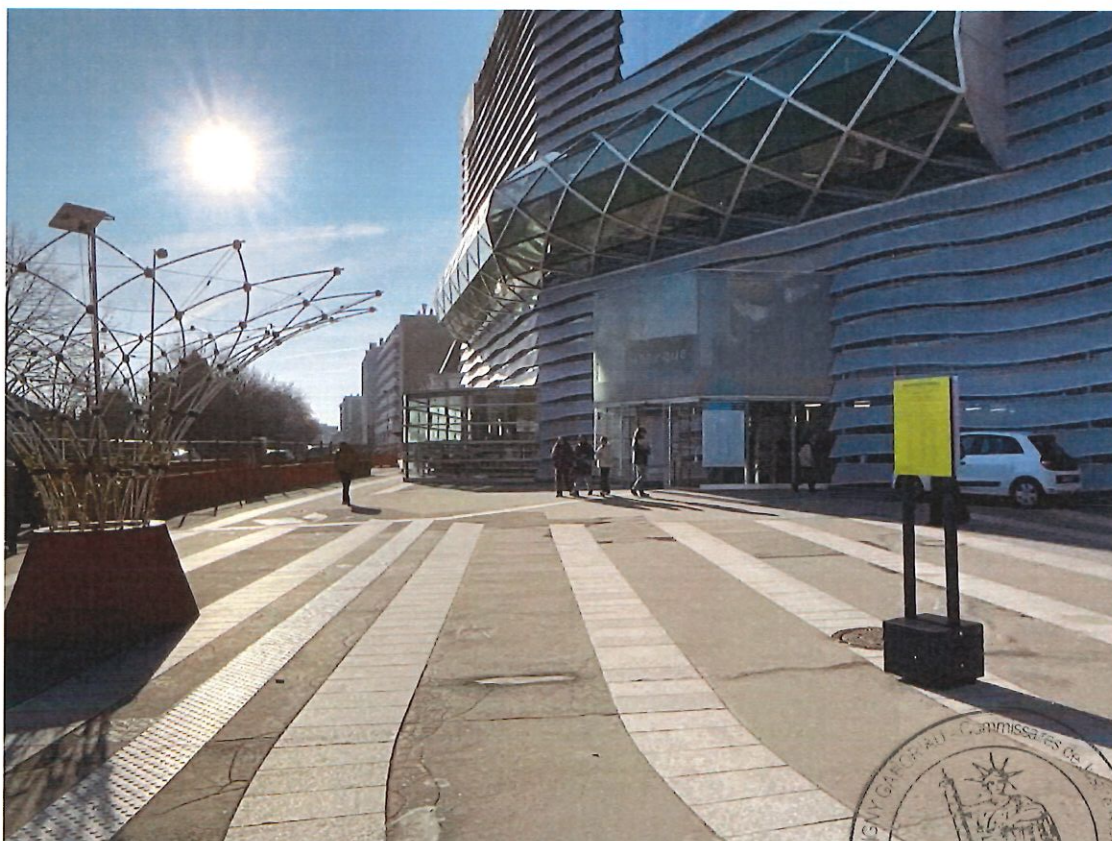
Les mentions de l'avis sont parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent le consulter et qui empruntent le boulevard de verdun ou l'avenue de paris, tant les piétons, les cyclistes que les automobilistes
Il en est de même de l'ensemble du voisinage.

2. Médiathèque

À l'intersection du boulevard avec le faubourg bannier, devant l'entrée de la médiathèque est positionné un bloc support similaire à celui décrit ci-dessus, dont le poids ne permet pas de le bouger, sur lequel sont boulonnées, dos à dos pour être vues de part et d'autre, deux affiches de format A2 inaltérables aux intempéries, de couleur jaune reproduisant l'avis d'enquête public relatif à la requalification des mails
L'affiche est à environ 100 cm du niveau du sol

Les mentions de ces affiches, identiques l'une à l'autre, sont identiques en tous points à l'affiche qui m'a préalablement été confiée, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage des photographies ci-dessous, qui représentent l'affichage





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFÈTE DU LOIRET

CONCERNANT

- la demande de permis d'aménager au titre de l'article R 421-21 du Code de l'urbanisme relative au projet de requalification des mails d'Orléans incluant la construction du parking souterrain Jean Jaurès ;
- la demande d'autorisation environnementale du projet au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'environnement, concernant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, d'autorisation d'abattage d'arbres d'alignement.

Projet présenté par Orléans Métropole, pour **la requalification des Mails d'Orléans**

Par arrêté préfectoral du 10 février 2025, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est présentée :

du lundi 3 mars 2025 à 9h00 au jeudi 10 avril 2025 à 17h00 inclus,

Le Tribunal administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête composée comme suit :
M. Christian BRYGIER président, et M. Michel BADAIRE et M. Daniel MELCHER en qualité de membres titulaires. M. Sébastien BOUILLON a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. En cas d'empêchement de M. Christian BRYGIER, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Michel BADAIRE, premier membre titulaire de la commission d'enquête.

La séance de l'enquête publique est située au mairie d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, la dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact est consultable :

- sur support papier et sur un support informatique dans les mairies de la métropole identifiées ci-dessous, et au Service Eau Environnement et Forêt de la Direction Départementale des Territoires du Loiret, aux jours et horaires d'ouverture au public ;
- sur le site Internet de la préfecture du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/publications/enquetes-publiques-et-consultations-du-public/enquetes-en-cours-et-à-venir> ;
- sur le site Internet d'Orléans Métropole : <https://www.orleans-metropole.fr/emails>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet, parafichés par la commission d'enquête et déposés dans les différentes mairies de la métropole identifiées ci-dessous ;
- par courrier postal, à l'attention de M. le président de la commission d'enquête / projet de requalification des mails, adressées à la mairie d'Orléans, 1 place de l'étape 45 000 Orléans siège de l'enquête, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : del-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : « Requalification des mails d'Orléans ».

Afin de recevoir les observations du public, la commission d'enquête présidée par M. Christian BRYGIER, indiquera les jours et heures suivants :

MAIRIE	DATES	HEURES DE PERMANENCE
Baigny-sur-Bienne	Lundi 24 mars 2025	9h00 à 12h00
Beau	Mercredi 31 mars 2025	9h00 à 12h00
Château	Vendredi 14 mars 2025	14h00 à 17h00
La Chapelle Saint-Martin	Lundi 17 mars 2025	14h00 à 17h00
Chily	Jeudi 27 mars 2025	9h30 à 12h30
Combleux	Jeudi 27 mars 2025	14h00 à 17h00
Floury-le-Loirois	Jeudi 6 mars 2025	14h00 à 17h00
Péle Urbanisme, 64 C rue des fossés	Jeudi 5 avril 2025	14h00 à 17h00
Ingré	Vendredi 7 mars 2025	9h00 à 12h00
Anvres 3, 24 rue des Couttes		
Mandil	Mercredi 12 mars 2025	14h00 à 17h00
Marigny-les-Usages	Vendredi 14 mars 2025	9h00 à 12h00
	Mercredi 5 mars 2025	9h00 à 12h00
Olivet	Mercredi 9 avril 2025	9h00 à 12h00
Orléans	Lundi 3 mars 2025	9h00 à 12h00
1 place de l'étape	Jeudi 10 avril 2025	14h00 à 17h00
Orléans Nord 15 rue Charles le Chauvre	Samedi 22 mars 2025	9h00 à 12h00
Orléans Ouest 59 rue de Roussay-Madeline	Samedi 28 mars 2025	9h00 à 12h00
Ormes	Vendredi 7 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Cyr-en-Val	Lundi 10 mars 2025	9h00 à 12h00
Saint-Denis-en-Val	Mardi 18 mars 2025	14h00 à 17h00
	Mercredi 5 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Hilaire-saint-Martin	Mercredi 9 avril 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-de-Braye	Lundi 24 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-de-la-Rivière	Mardi 4 mars 2025	14h00 à 17h00
direction de l'aménagement, 77 rue Croix-Baudu	Mardi 3 avril 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-de-Blanc	Mardi 18 mars 2025	9h00 à 12h00
Saint-Pryvé-saint-Martin	Lundi 17 mars 2025	9h00 à 12h00
	Mardi 4 mars 2025	9h00 à 12h00
Suran	Mardi 1 avril 2025	9h00 à 12h00
	Jeudi 6 mars 2025	9h00 à 12h00
Serny	Jeudi 3 avril 2025	9h00 à 12h00

Dès réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Orléans et sur Internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr

À l'issue de la procédure réglementaire :

la préfète du Loiret statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale ;

le Maire d'Orléans statuera par arrêté sur la demande de permis d'aménager ;

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Orléans Métropole au 02 38 75 26 30

Les mentions de cet avis sont parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent les consulter et qui empruntent le boulevard, ou le faubourg bannier, tant par les piétons, les cyclistes, que les automobilistes ou l'ensemble du voisinage

3. Rond point entre les deux coté du mail

A droite de l'entrée principal des véhicules au parking souterrain de la médiathèque, sur le bord du rond-point situé entre les deux sens du boulevard, est positionné un bloc support similaire à celui décrit ci-dessus, dont le poids ne permet pas de le bouger, sur lequel sont boulonnées dos à dos pour être vues de part et d'autre, deux affiches de format A2 plastifiées inaltérables aux intempéries, de couleur jaune reproduisant l'avis d'enquête public relatif à la requalification des mails

L'affiche est à environ 100 cm du niveau du sol

Les mentions de ces affiches, identiques l'une à l'autre, sont Identiques en tous points à l'affiche qui m'a préalablement été confiée, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage des photographies ci-dessous, qui représentent l'affichage



- la demande de permis d'aménager au titre de l'article L.421-21 du Code de l'environnement relative au projet de requalification des quais d'Orléans incluant la construction du parking souterrain (Jean Jaurès) ;
- la demande d'autorisation environnementale du projet au titre des articles L.421-1 et suivants du Code de l'environnement, comprenant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'autorisation d'occupation au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 d'activités d'assèchement d'essais d'alignement.

Projet présenté par Orléans Métropole, pour

du lundi 3 mars 2025 à 9h00 au jeudi 10 avril 2025 à 17h00 inclus.

Le Tribunal administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

M. Christian BERGER, président,	M. Michel BADAIRE et M. Daniel MAILLET, en qualité de membres titulaires.
M. Sébastien BOUJON, en qualité de membre suppléant.	M. David LAFITE, en qualité de membre suppléant.

La désignation de M. Christian BERGER, la présidence de la commission d'enquête, les pouvoirs de son membre titulaire de la commission d'enquête.

Le siège de l'enquête publique est situé au mairie d'Orléans

pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact est consultable :

- sur l'apport papier et sur un poste informatique dans les mairies de la commune identifiées ci-dessous, et au Service Eau Environnement et Forêt de la Direction Départementale des Territoires du Loiret, aux jours et horaires d'ouverture au public ;
- sur le site Internet de la préfecture du Loiret : [https://www.loiret.com/fr/themes/Environnement-publique-et-consultations-du-public/Environnement-publique-et-consultations-du-public/Mairie-de-Morpoise](https://www.loiret.com/fr/themes/Environnement-publique-et-consultations-du-public/Environnement-publique-et-consultations-du-public/Environnement-publique-et-consultations-du-public/Mairie-de-Morpoise)
- sur le site Internet d'Odilex Miniposte : <https://www.odilex.com/odilex/fr/bibliothèque>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet, paraphés par la commission d'enquête et déposés dans les différents mairies de la métropole identifiés ci-dessous ;
- par courrier postal, à l'attention de M. le président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : projet de requalification des mailles, adressées à la mairie d'Orléans, 1 place de l'Europe 45000 Orléans ainsi que les adresses ci-dessous ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : demarche-enquete-publique@metropole-orleans.com ou en prévision l'objet de l'enquête : « Requalification des mailles d'Orléans »

Afin de recevoir les observations du public, la commission d'enquête présidée par M. Christian BLYCIER, siégera les jours et heures suivants :

MARIE	DATES	HEURES DE PERFORMANCE
Béigny-sur-Loire	Lundi 24 mars 2015	9H00 à 12H00
Bôu	Mercredi 13 mars 2015	9H00 à 12H00
Chantenay	Vendredi 14 mars 2015	14H00 à 17H00
La Chapelle-Saint-Maurin	Lundi 17 mars 2015	14H00 à 17H00
Chily	Jeudi 27 mars 2015	9H30 à 12H30
Combray	Jeudi 27 mars 2015	14H00 à 17H00
Château-Aubert	Jeudi 6 mars 2015	14H00 à 17H00
Pôle Université, 64 Crut des Ronds	Jeudi 3 avril 2015	14H00 à 17H00
Ingrès	Vendredi 7 mars 2015	9H00 à 12H00
Arennes, 24 Rue des Coulees	Mercredi 12 mars 2015	14H00 à 17H00
Murde	Vendredi 14 mars 2015	9H00 à 12H00
Mangny-et-Usages	Mercredi 3 mars 2015	9H00 à 12H00
Olvet	Mercredi 9 avril 2015	9H00 à 12H00
Orléans	Lundi 3 mars 2015	9H00 à 12H00
1 place de l'étape	Jeudi 10 avril 2015	14H00 à 17H00
Orléans Nord 16 rue Charles le Chauve	Samedi 22 mars 2015	9H00 à 12H00
Orléans Ouest 89 rue du Jambourg médiéval	Samedi 29 mars 2015	9H00 à 12H00
Ormes	Vendredi 7 mars 2015	14H00 à 17H00
Salot-Cyr-en-Ye	Lundi 10 mars 2015	9H00 à 12H00
Saint-Denis-en-Val	Mardi 18 mars 2015	14H00 à 17H00
	Mercredi 3 mars 2015	14H00 à 17H00
Saint-Hilaire-saint-Meslin	Mercredi 3 avril 2015	14H00 à 17H00
	Lundi 24 mars 2015	14H00 à 17H00
Saint-Jean-de-Bère	Mardi 4 mars 2015	14H00 à 17H00
Saint-Jean-de-la-Ruelle	Mardi 1 avril 2015	14H30 à 17H30
direction de l'aménagement, 27 rue Croix Baudry	Mardi 18 mars 2015	9H00 à 12H00
Saint-Jean-le-Blanc	Lundi 17 mars 2015	9H00 à 12H00
Saint-Pierre-saint-Maurin	Mardi 4 mars 2015	9H00 à 12H00
Suran	Mardi 1 avril 2015	9H00 à 12H00
	Jeudi 6 mars 2015	9H00 à 12H00
Seny	Jeudi 3 avril 2015	9H00 à 13H00

Dès réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Orléans et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr

À l'issue de la procédure réglementaire :

- la préfecture du Loiret statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale ;
- le conseil d'arrondissement statuera par arrêté sur la demande de permis d'aménager ;

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Orléans Métropole au 02.38.79.26.30.

7

4. Intersection boulevard rocheplatte / faubourg saint jean

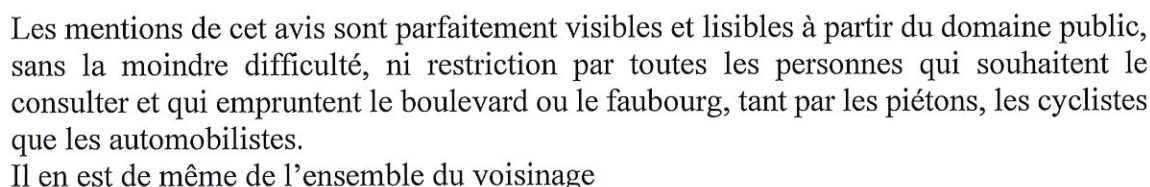
Sur le bord Est de l'intersection, face au faubourg et face aux véhicules arrivant du boulevard en direction de la Loire, est positionné un bloc support similaire à celui décrit ci-dessus, dont le poids ne permet pas de le bouger, sur lequel sont boulonnées dos à dos pour être vues de part et d'autre, deux affiches de format A2 plastifiées inaltérables aux intempéries, de couleur jaune reproduisant l'avis d'enquête public relatif à la requalification des mails

L'affiche est à environ 100 cm du niveau du sol

Les mentions de ces affiches, identiques l'une à l'autre, sont identiques en tous points à l'affiche qui m'a préalablement été confiée, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage des photographies ci-dessous, qui représentent l'affichage





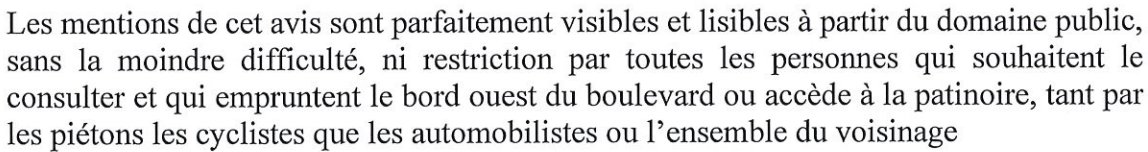
5. Devant la patinoire

Sur le trottoir devant l'entrée principale de la patinoire, est positionné un bloc support similaire à celui décrit ci-dessus, dont le poids ne permet pas de le bouger, sur lequel sont boulonnées dos à dos pour être vues de part et d'autre, deux affiches de format A2 plastifiées inaltérables aux intempéries, de couleur jaune reproduisant l'avis d'enquête public relatif à la requalification des mails
L'affiche est à environ 100 cm du niveau du sol

Les mentions de ces affiches, identiques l'une à l'autre, sont identiques en tous points à l'affiche qui m'a préalablement été confiée, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage des photographies ci-dessous, qui représentent l'affichage





6. Intersection boulevard rocheplatte/ faubourg madeleine

Sur le trottoir à l'angle Nord-ouest de l'intersection, devant le bâtiment à l'enseigne harmonie mutuel au départ du faubourg, est positionné un bloc support similaire à celui décrit ci-dessus, dont le poids ne permet pas de le bouger, sur lequel sont boulonnées dos à dos pour être vues de part et d'autre, deux affiches de format A2 plastifiées inaltérables aux intempéries, de couleur jaune reproduisant l'avis d'enquête public relatif à la requalification des mails

L'affiche est à environ 100 cm du niveau du sol

Les mentions de ces affiches, identiques l'une à l'autre, sont identiques en tous points à l'affiche qui m'a préalablement été confiée, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage des photographies ci-dessous, qui représentent l'affichage



PRÊTE DU LOUR

concernant

- Projet présenté par Orléans Métropole, pour
- la requalification des Malls d'Orléans**

Par arrêté préfectoral du 10 février 2025, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est prescrite :

du lundi 3 mars 2025 à 9h00 au jeudi 10 avril 2025 à 17h00 inclus.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie d'Orléans

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact est consultable

- Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra formuler ses observations et propositions.

- Afin de recevoir les observations du public, la commission d'enquête présidée par M. Christian BRIGIER, siégera les jours et heures suivants :

Des résumés du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, ainsi qu'une version abrégée à la disposition du public, en mairie d'Orléans et sur internet, pendant six ans à l'adresse suivante : www.dci-orleans.fr.

À l'issue de la procédure réglementaire

- la préfète du Loiret statue par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale ;
- le Maire d'Orléans statue par arrêté sur la demande de permis d'aménager ;

Des informations sur le présent ouvrage sont disponibles à Orléans Métropole au 02 33 79 16 30

Des informations sur le présent paiement sont disponibles à Orléans Métropole au 02 33 79 16 30

7. Intersection boulevard jean jaures /quai saint laurent

Sur le bord ouest du boulevard, à l'intersection du quai aux abords du feu tricolore, est positionné un bloc support similaire à celui décrit ci-dessus, dont le poids ne permet pas de le bouger, sur lequel sont boulonnées dos à dos pour être vues de part et d'autre, deux affiches de format A2 plastifiées inaltérables aux intempéries, de couleur jaune reproduisant l'avis d'enquête public relatif à la requalification des mails
L'affiche est à environ 100 cm du niveau du sol

Les mentions de ces affiches, identiques l'une à l'autre, sont Identiques en tous points à l'affiche qui m'a préalablement été confiée, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage des photographies ci-dessous, qui représentent l'affichage





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT

la requalification des Malls d'Orléans

La demande de permis d'aménager au titre du Article R4213-1 du Code de l'urbanisme relative au projet de requalification des malls d'Orléans (travaux de parking souterrain Jean-Baudry) ;
la demande d'autorisation environnementale du projet au titre des articles L.113-3 et suivants du Code de l'environnement, concernant les procédures d'autorisation de mise de la loi sur l'eau, l'absence d'opposition au titre du régime d'habitat et d'habitat naturel 2005, d'autorisation d'abandon d'ouvrage d'assainissement ;

Projet initié par Orléans Métropole, pour

Par arrêté préfectoral du 30 février 2023, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 20 jours, est prescrite :

du lundi 3 mars 2025 à 9h00 au jeudi 10 avril 2025 à 17h00 inclus.

La Préfecture de l'Orléans a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

M. Christian BRUGÈRE, président, et M. Michel BADARE et M. Daniel MILLEZET en qualité de membres titulaires ; M. Sébastien BOUILLON, en qualité de conseiller technique suppléant. En cas d'empêchement de M. Christian BRUGÈRE, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Michel BADARE, premier membre titulaire de la commission d'enquête.

Le siège de l'enquête publique se situe au mail de Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact est consultable :

- sur support papier et sur un point d'information dans les mairies de la métropole identifiées ci-dessous, et au Service Eau Environnement et Forêt de la Direction Départementale des Territoires de Loiret, aux jours et heures qui suivent :
- sur le site internet de la préfecture de l'Orléans : <https://www.loiret.gouv.fr/Prefecture/consultation-publique-et-consultation-du-public/consultation-publique-et-consultation-du-public>
- sur le site internet d'Orléans Métropole : <https://www.orleans-metropole.fr/malls>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet, paraffichés par la commission d'enquête et déposés dans les différentes mairies de la métropole identifiées ci-dessous ;
- sur support papier, à l'attention de M. le président de la commission d'enquête / projet de requalification des malls, adressés à la mairie d'Orléans, 1 place de l'Étape 45 000 Orléans au siège de l'enquête, afin qu'elles soient inscrites au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- sur voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : del-enq-enqpublique@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : « requalification des malls d'Orléans ».

Afin de recevoir ses observations du public, la commission d'enquête présidée par M. Christian BRUGÈRE, désigne les jours et heures suivants :

NOM	DATE	HEURES DE PÉRIODE
Bourgeois-Etienne	Lundi 24 mars 2025	9h00 à 12h00
Bou	Mardi 25 mars 2025	9h00 à 12h00
Château	Vendredi 14 mars 2025	14h00 à 17h00
La Chapelle-Saint-Martin	Lundi 17 mars 2025	14h00 à 17h00
Cher	Jeudi 27 mars 2025	9h00 à 12h00
Combeaux	Jeudi 27 mars 2025	14h00 à 17h00
Pierrefite-Aubais	Jeudi 3 mars 2025	14h00 à 17h00
Pierrefite-Aubais	Jeudi 3 avril 2025	14h00 à 17h00
Ingrat	Vendredi 7 mars 2025	9h00 à 12h00
Jeanne 1, 24 rue des Colles	Mardi 11 mars 2025	14h00 à 17h00
Mairie	Vendredi 14 mars 2025	9h00 à 12h00
Maugny-Hir-Usages	Mardi 11 mars 2025	9h00 à 12h00
Orléans	Mardi 11 mars 2025	9h00 à 17h00
Orléans	Lundi 3 mars 2025	9h00 à 17h00
Orléans	Jeudi 10 avril 2025	14h00 à 17h00
Orléans Nord	Samedi 22 mars 2025	9h00 à 12h00
Orléans Ouest	Samedi 22 mars 2025	9h00 à 12h00
Orléans	Vendredi 7 mars 2025	14h00 à 17h00
Orléans	Lundi 16 mars 2025	9h00 à 12h00
Saint-Cyr-en-Val	Mardi 18 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-en-Val	Mardi 18 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Hilaire-Com-Marchais	Mardi 18 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-de-Braye	Lundi 24 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-de-la-Motte	Mardi 4 mars 2025	14h00 à 17h00
direction de l'aménagement, 77 rue Croix-Baudry	Mardi 4 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-le-Blanc	Mardi 18 mars 2025	9h00 à 12h00
Saint-Pierre-le-Vieux	Lundi 17 mars 2025	9h00 à 12h00
Corbe	Mardi 18 mars 2025	9h00 à 12h00
Corbe	Jeudi 6 mars 2025	9h00 à 12h00
Orléans	Jeudi 3 avril 2025	9h00 à 12h00

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Orléans Métropole au 02 38 79 26 30

Les mentions de cet avis sont parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent le consulter tant par les piétons les cyclistes que les automobilistes qui descendent le boulevard sur les quais, tant par les piétons les cyclistes que les automobilistes ou l'ensemble du voisinage

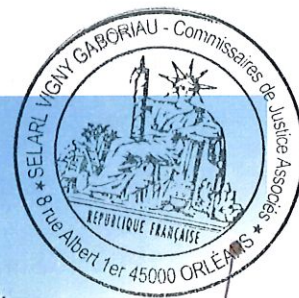
8. Intersection rue croix de bois / boulevard jean jaures

Sur le bord sur de la rue croix de bois à l'intersection avec le boulevard est positionné un bloc support similaire à celui décrit ci-dessus, dont le poids ne permet pas de le bouger, sur lequel sont boulonnées dos à dos pour être vues de part et d'autre, deux affiches de format A2 plastifiées inaltérables aux intempéries, de couleur jaune reproduisant l'avis d'enquête public relatif à la requalification des mails
L'affiche est à environ 100 cm du niveau du sol

Les mentions de ces affiches, identiques l'une à l'autre, sont identiques en tous points à l'affiche qui m'a préalablement été confiée, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage des photographies ci-dessous, qui représentent l'affichage





Les mentions de cet avis sont parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent le consulter tant par les piétons les cyclistes que les automobilistes qui empruntent le boulevard Jean Jaurès ou la rue Croix de Bois dans ses deux sens de circulation. Il en est de même de l'ensemble du voisinage,

9 / intersection boulevard rocheplatte / rue du colombier

Sur le bord nord-est de la rue du colombier, aux abords de l'arrêt de bus face aux véhicules qui arrivent du boulevard, est positionné un bloc support similaire à celui décrit ci-dessus, dont le poids ne permet pas de le bouger, sur lequel sont boulonnées dos à dos pour être vues de part et d'autre, deux affiches de format A2 plastifiées inaltérables aux intempéries, de couleur jaune reproduisant l'avis d'enquête public relatif à la requalification des mails

L'affiche est à environ 100 cm du niveau du sol

Les mentions de ces affiches, identiques l'une à l'autre, sont identiques en tous points à l'affiche qui m'a préalablement été confiée, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage des photographies ci-dessous, qui représentent l'affichage



PRÉFÈTE DU LOIRET

concernant

la requalification des Malls d'Orléans

Par arrêté préfectoral du 10 février 2025, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est prescrite.

du lundi 3 mars 2025 à 9h00 au jeudi 10 avril 2025 à 17h00 inclus.

Le Tribunal administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête composée comme suit :
M. Christian BRYGIER, président, et M. Michel BADAIRE et M. Daniel NEICHER en qualité de membres titulaires. M. Sébastien ROULLON a été désigné en qualité de commissaire-trésorier suppléant. En cas d'empêchement de M. Christian BRYGIER, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Michel BADAIRE, premier membre titulaire de la commission d'enquête.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact est consultable

- sur support papier et sur un poste informatique dans les mairies de la métropole identifiées ci-dessous, et à Service Eau Environnement et Forêt de la Direction Départementale des Territoires de Loiret, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet de la préfecture du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Terengues-subsolons-et-minis-d-hermin-v-s-sols/?c=redes-en-sur-rete-verre>
- sur le site Internet d'Orléans Métropole : <http://www.orleans-metropole.fr/malls>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra formuler ses observations et propositions

- par les registres ouverts à cet effet, tenus par la commission d'enquête et déposés dans les différents archives de la métropole littorales ci-dessous.
- par courrier postal à l'attention de M. le président de la commission d'enquête / projet de requalification des mairies, adressées à la mairie d'Orléans, 1 place de l'époque 45 000 Orléans afin de l'enquête, afin qu'elle soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie.
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : del-ur-enquete@public.lu@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : « Requalification des mairies littorales ».

Afin de recevoir les observations du public, la commission d'enquête présidée par M. Christian BÉGYER, siégea les jours et heures suivants :

MATRIE	DATES	HOURS DE PERMANENCE
Baigny-sur-Boisne	Lundi 24 mars 2025	9H00 à 12H00
Buxy	Mai vendredi 12 juin 2025	9H00 à 12H00
Charbonnières	Vendredi 14 mars 2025	17H00 à 17H00
La Chapelle-Saint-Martin	Lundi 17 mars 2025	17H00 à 17H00
Cussy	Jeudi 27 mars 2025	9H00 à 12H00
Cambreux	Jeudi 27 mars 2025	17H00 à 17H00
Pleury les Ardoues	Mercredi 6 mars 2025	17H00 à 17H00
Nôtre-Dame, M ^e Curé des Coteaux	Jeudi 8 avril 2025	17H00 à 17H00
Ingrès	Vendredi 7 mars 2025	9H00 à 12H00
Amenex, 24 rue des Cordons		
Mazilly	Mercredi 11 mars 2025	17H00 à 17H00
Mungret-lez-Aigues	Vendredi 14 mars 2025	9H00 à 12H00
Olivet	Mercredi 13 mars 2025	9H00 à 12H00
	Mercredi 3 avril 2025	9H00 à 12H00
Orléans	Lundi 3 mars 2025	9H00 à 12H00
Talcy sur l'Yonne	Jeu 10 avril 2025	17H00 à 17H00
Crémant Rousset		
18 rue Charles le Chauve	Mercredi 27 mars 2025	9H00 à 12H00
Orléans-Courcelles		
193 rue du Faubourg médiéval	Samedi 25 mars 2025	9H00 à 12H00
Dormelles	Vendredi 7 mars 2025	17H00 à 17H00
Saint-Omer-Vallée	Lundi 10 mars 2025	9H00 à 12H00
Saint-Omer-en-laing	Mardi 18 mars 2025	17H00 à 17H00
Saint-Omer-en-laing	Mercredi 5 mars 2025	17H00 à 17H00
Saint-Hilaire-saint-Martin	Mercredi 5 avril 2025	17H00 à 17H00
Saint-Jean-d'Ardennes	Lundi 24 mars 2025	17H00 à 17H00
Saint-Jean-de-la-Ruelle	Mardi 4 mars 2025	17H00 à 17H00
Associations de la Fondation 77 rue Crémant Rousset	Vendredi 12 avril 2025	17H00 à 17H00
Saint-Jean-le-Benoit	Mardi 18 mars 2025	9H00 à 12H00
Saint-Pierre-saint-Martin	Lundi 17 mars 2025	9H00 à 12H00
	Mardi 4 mars 2025	17H00 à 17H00
Taverny	Mardi 3 avril 2025	9H00 à 12H00
	Jeudi 6 mars 2025	9H00 à 12H00
Troisy	Jeudi 3 avril 2025	9H00 à 12H00

Edo (caption de rapport et des conseils des la commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairie d'urbains et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.silest-pouss.fr

À l'issue de la première séquence

Le maire d'Orléans statuera sur l'avis du conseil sur la demande de permis d'aménager.

Des infos gratuites sur le projet peuvent être demandées à Orléans Métropole au 02.38.79.24.30

19

10/ intersection boulevard Alexandre martin / départ de la rue de la république

Sur le bord sud du boulevard Alexandre martin, face à la rue Albert 1^{er} est positionné un bloc support similaire à celui décrit ci-dessus, dont le poids ne permet pas de le bouger, sur lequel sont boulonnées dos à dos pour être vues de part et d'autre, deux affiches de format A2 plastifiées inaltérables aux intempéries, de couleur jaune reproduisant l'avis d'enquête public relatif à la requalification des mails

L'affiche est à environ 100 cm du niveau du sol

Les mentions de ces affiches, identiques l'une à l'autre, sont identiques en tous points à l'affiche qui m'a préalablement été confiée, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage des photographies ci-dessous, qui représentent l'affichage



- la demande de permis d'aménager au titre de l'article R.421-21 du Code de l'urbanisme relative au projet de requalification des mairies d'Orléans incluant la construction du parking souterrain Jean Jaurès ;
- la demande d'autorisation environnementale du projet au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement, comprenant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, d'autorisation d'abattage d'arbres d'alignement.

Par arrêté préfectoral du 10 février 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 35 jours, est prescrite.

du lundi 3 mars 2025 à 9h00 au jeudi 10 avril 2025 à 17h00 inclus.

Le Tribunal administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête composée comme suit : M. Christian BAYGIER président, et M. Michel JADAIRE et M. Daniel MELCZER en qualité de membres titulaires. M. Sébastien BOURLIGNON a été désigné en qualité de commissaire-adjoint suppléant. En cas d'empêchement de M. Christian BAYGIER, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Michel JADAIRE, premier membre titulaire de la commission d'enquête.

Le siège de l'inspection publique est situé en mairie d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le dernier d'enquête publiée, qui concerne notamment l'étude d'impact est consultable.

- sur support papier et sur un poste informatique dans les mairies de la métropole identifiées ci-dessous, et au Service Eau Environnement et Forêt de la Direction Départementale des Territoires du Loiret, aux jours et horaires d'ouverture au public,
- sur le site internet de la préfecture du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>,
- sur le site internet d'Orléans Métropole : <https://www.orleans-metropole.fr/consult>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra formuler ses observations et propositions.

- * sur les registres ouverts à cet effet, paragraphé par la commission d'enquête et déposés dans les différentes mairies de la métropole identifiées ci-dessous ;

Afin de recevoir les observations du public, la commission d'enquête préside par M. Christian BRYGIER, tiendra les jours et heures suivants :

NOM	DATE	HEURES DE PERFORMANCE
Béligny-sur-Brionne	Lundi 14 mars 2025	9h00 à 17h00
Bessy	Mardi 12 mars 2025	9h00 à 17h00
Chantreau	Vendredi 14 mars 2025	14h00 à 17h00
La Chapelle-Saint-Martin	Lundi 17 mars 2025	14h00 à 17h00
Chéry	Jeudi 27 mars 2025	9h30 à 13h30
Cambloux	Jeudi 7 mars 2025	14h00 à 17h00
Pléury-en-Auxois	Mardi 8 mars 2025	14h00 à 17h00
Pélieu-Vermondois, 64 C rue des Beaulx	Jeudi 3 avril 2025	14h00 à 17h00
Ingré	Vendredi 7 mars 2025	9h00 à 17h00
Amont 2, 24 rue des Coches		
Mardel	Mardi 12 mars 2025	14h00 à 17h00
Maringy-lès-Vaigis	Vendredi 14 mars 2025	9h00 à 17h00
	Mardi 5 mars 2025	9h00 à 17h00
Olivet	Mardi 5 avril 2025	9h00 à 17h00
Orléans	Lundi 8 mars 2025	9h00 à 17h00
3 places de l'église	Jeudi 10 avril 2025	14h00 à 17h00
Orléans Nord		
14 rue Charles de Chaule	Samedi 22 mars 2025	9h00 à 17h00
Orléans Ouest		
99 rue de l'Embarcadere	Samedi 29 mars 2025	9h00 à 17h00
Ormes	Vendredi 7 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Cyr-en-Val	Lundi 10 mars 2025	9h00 à 17h00
Saint-Denis-en-Val	Mardi 18 mars 2025	14h00 à 17h00
	Mardi 5 mars 2025	14h00 à 17h00
Lezay-Hillaire-saint-Maurice	Mardi 8 avril 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-de-Braye	Lundi 14 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-de-la-Ruelle	Mardi 4 mars 2025	14h00 à 17h00
Direction de l'Aménagement, 77 rue Croix Noire	Mardi 1 avril 2025	14h00 à 17h30
Saint-Jean-le-Blanc	Mardi 18 mars 2025	9h00 à 17h00
Saint-Fryx-saint-Martin	Lundi 17 mars 2025	9h00 à 12h00
	Mardi 4 mars 2025	9h00 à 12h00
Saon	Mardi 1 avril 2025	9h00 à 12h00
	Jeudi 8 mars 2025	9h00 à 12h00
Saussy	Jeudi 3 avril 2025	9h00 à 12h00

Des réceptions du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, ainsi qu'il sera tenu à la disposition du public, en mairie d'Orléans et sur internet, pendant un an, l'adresse suivante : www.lairet.gouv.fr

À l'issue de la procédure réglementaire

- la préfète du Loiret statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale
- le Maire d'Orléans statuera par arrêté sur la demande de permis d'aménager ;

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Orléans Métropole au 02 38 79 26 30

21

11/ place halmagrand

Sur le bord sud du boulevard Alexandre martin, à l'intersection de la place halmagrand est positionné un bloc support similaire à celui décrit ci-dessus, dont le poids ne permet pas de le bouger, sur lequel sont boulonnées dos à dos pour être vues de part et d'autre, deux affiches de format A2 plastifiées inaltérables aux intempéries, de couleur jaune reproduisant l'avis d'enquête public relatif à la requalification des mails
L'affiche est à environ 100 cm du niveau du sol

Les mentions de ces affiches, identiques l'une à l'autre, sont identiques en tous points à l'affiche qui m'a préalablement été confiée, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage des photographies ci-dessous, qui représentent l'affichage





PRÉFÈTE DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

la requalification des Malls d'Orléans

Le Service des permis d'aménager du Mairie de Paris (R-21, rue de la République) relative au projet de requalification des Malls d'Orléans (incluant la construction du parking souterrain sous la place).

Le Service d'urbanisme intercommunal du projet au 10 et au 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1042, 1043, 1044, 1045, 1046, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1057, 1058, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099, 1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115, 1116, 1117, 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1140, 1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1179, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1210, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1290, 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1302, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335, 1336, 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343, 1344, 1345, 1346, 1347, 1348, 1349, 1350, 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1368, 1369, 1370, 1371, 1372, 1373, 1374, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, 1431, 1432, 1433, 1434, 1435, 1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463, 1464, 1465, 1466, 1467, 1468, 1469, 1470, 1471, 1472, 1473, 1474, 1475, 1476, 1477, 1478, 1479, 1480, 1481, 1482, 1483, 1484, 1485, 1486, 1487, 1488, 1489, 1490, 1491, 1492, 1493, 1494, 1495, 1496, 1497, 1498, 1499, 1500, 1501, 1502, 1503, 1504, 1505, 1506, 1507, 1508, 1509, 1510, 1511, 1512, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521, 1522, 1523, 1524, 1525, 1526, 1527, 1528, 1529, 1530, 1531, 1532, 1533, 1534, 1535, 1536, 1537, 1538, 1539, 1540, 1541, 1542, 1543, 1544, 1545, 1546, 1547, 1548, 1549, 1550, 1551, 1552, 1553, 1554, 1555, 1556, 1557, 1558, 1559, 1560, 1561, 1562, 1563, 1564, 1565, 1566, 1567, 1568, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, 1576, 1577, 1578, 1579, 1580, 1581, 1582, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1589, 1590, 1591, 1592, 1593, 1594, 1595, 1596, 1597, 1598, 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 1604, 1605, 1606, 1607, 1608, 1609, 1610, 1611, 1612, 1613, 1614, 1615, 1616, 1617, 1618, 1619, 1620, 1621, 1622, 1623, 1624, 1625, 1626, 1627, 1628, 1629, 1630, 1631, 1632, 1633, 1634, 1635, 1636, 1637, 1638, 1639, 1640, 1641, 1642, 1643, 1644, 1645, 1646, 1647, 1648, 1649, 1650, 1651, 1652, 1653, 1654, 1655, 1656, 1657, 1658, 1659, 1660, 1661, 1662, 1663, 1664, 1665, 1666, 1667, 1668, 1669, 1670, 1671, 1672, 1673, 1674, 1675, 1676, 1677, 1678, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695, 1696, 1697, 1698, 1699, 1700, 1701, 1702, 1703, 1704, 1705, 1706, 1707, 1708, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716, 1717, 1718, 1719, 1720, 1721, 1722, 1723, 1724, 1725, 1726, 1727, 1728, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736, 1737, 1738, 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747, 1748, 1749, 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768, 1769, 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776, 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800, 1801, 1802, 1803, 1804, 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1825, 1826, 1827, 1828, 1829, 1830, 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2

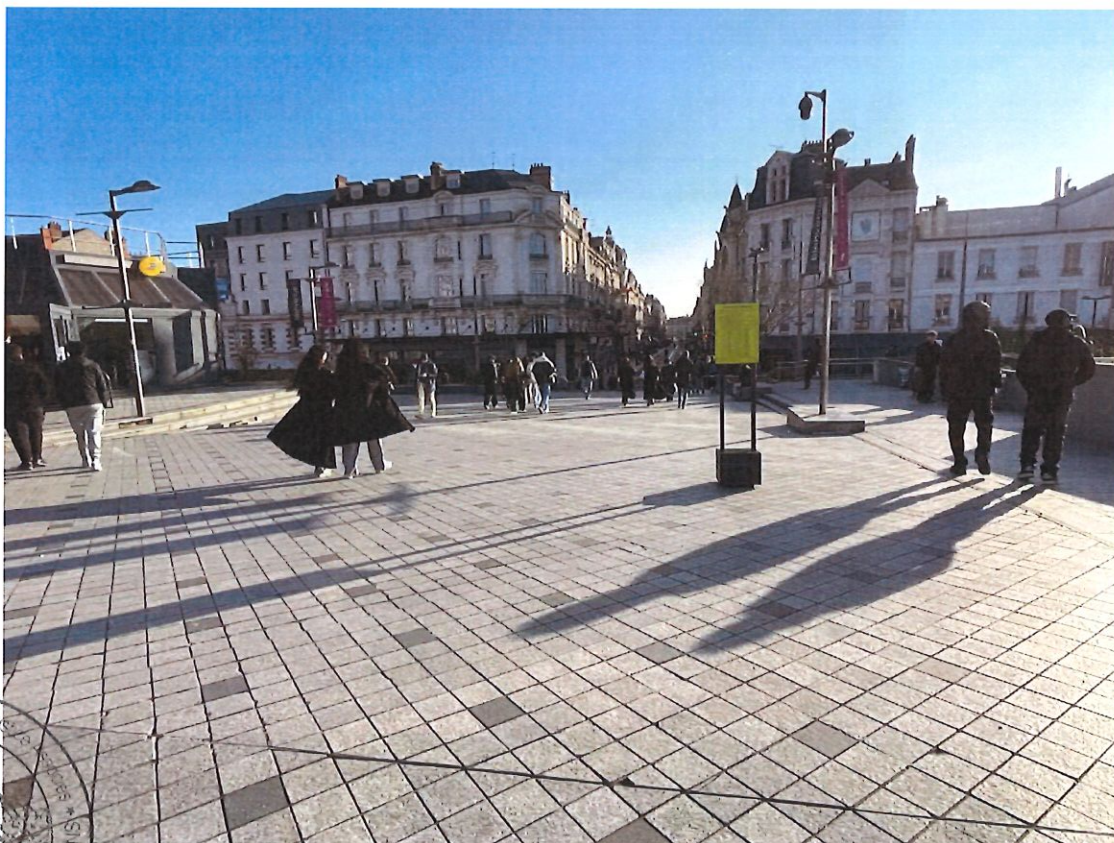
12/ parvis de place d'arc

Sur le parvis, face à la rue de la république, est positionné un bloc support similaire à celui décrit ci-dessus, dont le poids ne permet pas de le bouger, sur lequel sont boulonnées dos à dos pour être vues de part et d'autre, deux affiches de format A2 plastifiées inaltérables aux intempéries, de couleur jaune reproduisant l'avis d'enquête public relatif à la requalification des mails

L'affiche est à environ 100 cm du niveau du sol

Les mentions de ces affiches, identiques l'une à l'autre, sont identiques en tous points à l'affiche qui m'a préalablement été confiée, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage des photographies ci-dessous, qui représentent l'affichage



PRÉFÈTE DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT

- la demande de permis d'aménager au titre de l'article R.421-21 du Code de l'urbanisme relative au projet de requalification des mails d'Orléans incluant la construction du parking souterrain Jean Jaurès ;
- la demande d'autorisation environnementale du projet au titre des articles L.181-3 et suivants du Code de l'environnement, comprenant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, d'autorisation d'abattage d'arbres d'alignement.

Projet présenté par Orléans Métropole, pour **la requalification des Mails d'Orléans**

Par arrêté préfectoral du 10 février 2025, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est prescrite **du lundi 3 mars 2025 à 9h00 au jeudi 10 avril 2025 à 17h00 inclus.**

Le Tribunal administratif d'Orléans a désigné une **commission d'enquête** composée comme suit :
M. Christian BRYGIERA président, et M. Michel BADAREL et M. Daniel MFLICZFR en qualité de membres titulaires. M. Sébastien BOUILLON a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. En cas d'empêchement de M. Christian BRYGIERA, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Michel BADAREL, premier membre titulaire de la commission d'enquête.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact est consultable :

- sur support papier et sur un poste informatique dans les mairies de la métropole identifiées ci-dessous, et au Service Eau Environnement, et Fort de la Direction Départementale des Territoires du Loiret, aux jours et horaires d'ouverture au public,
- sur le site internet de la préfecture du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-venues>
- sur le site internet d'Orléans Métropole : <https://www.orleans-metropole.fr/mails>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, la public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet, parafés par la commission d'enquête et déposés dans les différentes mairies de la métropole identifiées ci-dessous ;
- par courrier postal, à l'attention de M. le président de la commission d'enquête / projet de requalification des mails, adressées à la mairie d'Orléans, 1 place de l'Étape AS DCC Orléans siège de l'enquête, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : dft-ecp-enquete@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : « Requalification des mails d'Orléans ».

Après de recevoir les observations du public, la commission d'enquête présidée par M. Christian BRYGIERA, siégera les jours et heures suivants :

MAIRIE	DATES	HEURES DE PERMANENCE
Boigny-sur-Loire	Lundi 24 mars 2025	9h00 à 12h00
Bou	Mercredi 12 mars 2025	9h00 à 12h00
Charneau	Vendredi 14 mars 2025	14h00 à 17h00
La Chapelle-Saint-Mesmin	Lundi 17 mars 2025	14h00 à 17h00
Chécy	Judi 27 mars 2025	9h30 à 11h30
Combleux	Judi 27 mars 2025	14h00 à 17h00
Flacey-les-Aubrais	Judi 6 mars 2025	14h00 à 17h00
Pôle Urbanisme, 64 rue des Fondés	Judi 2 avril 2025	14h00 à 17h00
Ingré	Vendredi 7 mars 2025	9h00 à 12h00
Annais 2, 24 rue des Couttes		
Mardié	Mercredi 12 mars 2025	14h00 à 17h00
Margny-les-Usages	Vendredi 14 mars 2025	9h00 à 12h00
	Mercredi 5 mars 2025	9h00 à 12h00
Olvres	Mercredi 8 avril 2025	9h00 à 12h00
Orléans	Lundi 3 mars 2025	9h00 à 12h00
1 place de l'Étape	Judi 10 avril 2025	14h00 à 17h00
Orléans Nord 13 rue Charles IX Chauve	Samedi 22 mars 2025	9h00 à 12h00
Orléans Ouest 99 rue du Faisbourg madelaine	Samedi 29 mars 2025	9h00 à 12h00
Cornus	Vendredi 7 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Cyr-en-Val	Lundi 10 mars 2025	9h00 à 12h00
Saint-Denis-en-Val	Mardi 18 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Filâtre-saint-Mesmin	Mercredi 5 mars 2025	14h00 à 17h00
	Mercredi 8 avril 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-de-la-Ruelle	Lundi 14 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-de-la-Ruelle direction de l'aménagement, 71 rue Croix Baraki	Mardi 4 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint-Jean-le-Blanc	Mardi 18 mars 2025	9h00 à 12h00
Saint-Privé-saint-Mesmin	Lundi 17 mars 2025	9h00 à 12h00
	Mardi 4 mars 2025	9h00 à 12h00
Sorain	Mardi 1 avril 2025	9h00 à 12h00
	Judi 6 mars 2025	9h00 à 12h00
Tenay	Judi 3 avril 2025	9h00 à 12h00

Dès réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Orléans et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

À l'issue de la procédure réglementaire :

- la préfecture du Loiret statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale ;
- la Mairie d'Orléans statuera par arrêté sur la demande de permis d'aménager ;

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Orléans Métropole au 02 38 79 26 30.

Les mentions de cet avis sont parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent le consulter notamment par les piétons qui empruntent le parvis
Il en est de même de l'ensemble du voisinage

Il s'avère des constatations énoncées ci-dessus :

- **que l'avis d'enquête public relatif à la requalification des mails décrit ci-dessus, est affiché sur toute la longueur du mail de la place halmagrand à la loire sur les deux coté du mail ,**
- **que les affichages sont tous parfaitement visibles et lisibles du public**

Mes constatations étant terminées, je me suis retirée et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de Constat duquel j'ai vaqué de 16h00 à 17h30 sans interruption, pour être remis à ma requérante pour lui permettre d'en jouir et d'en disposer comme bon elle avisera.

COUT : CINQ CENT SOIXANTE CINQ EUROS ET SOIXANTE HUIT CENTIMES

Emolument	450.00
photographies	12.00
Déplacement	9.40
TOTAL HT	471.40
TVA 20.00 %	94.28
TOTAL TTC	565.68

Les Articles font référence à l'Arrêté du 26/02/2016

Isabelle VIGNY

